



Seuls les textes figurant dans la version 2006 du Manuel du moniteur et du responsable fédéral, téléchargeable, font référence. Site de la CT: <<http://ctn.ffessm.fr>>

Jean-Louis Blanchard président

Intégration de certains moniteurs CMAS (ou FSGT) au sein de la FFESSM

Cette procédure d'intégration a été présentée au comité directeur national et approuvée le 15 octobre 2006. Créé par la commission technique nationale, puis lissé avec la commission juridique nationale, ce canevas enrichit encore notre paysage fédéral en matière de moniteurs. Par Jean-Louis Blanchard, vice-président de la FFESSM.

La pleine reconnaissance des moniteurs CMAS est un vieux débat fédéral, qui se double du thème plus général de l'Europe en matière de moniteurs de plongée. Un procès d'intention non moins ancien consiste à affirmer que la FFESSM s'isole vertueusement dans sa tour d'ivoire dès qu'il s'agit de s'ouvrir à autrui. Mais les choses sont beaucoup plus nuancées, comme nous allons le voir.

Les fédérations CMAS européennes (ou internationales) ne pratiquent pas la reconnaissance totale et mutuelle de leurs moniteurs. En fait, beaucoup sont plus "sévères" qu'en France puisque non seulement elles ne donnent pas possibilité à un moniteur CMAS extraterritorial de délivrer leurs diplômes, mais elles ne donnent même pas directement de prérogatives pédagogiques, alors que nous le faisons en France (annexes de l'arrêté du 22 juin 1998). De ce fait, malgré les apparences, la France n'a pas beaucoup de leçons à recevoir en terme d'ouverture européenne.

La FFESSM, dans le total respect des arrêtés, reconnaît les moniteurs CMAS comme ayant plein droit d'enseignement, dès lors qu'ils sont membres

de la FFESSM et suivent les règles prévues (certificat médical, notion de directeur de plongée, seul fondé à autoriser ou pas telle ou telle plongée, etc.). En revanche, concernant les conditions de certification au sein de la FFESSM, notre fédération n'autorise pas ces moniteurs à délivrer nos propres diplômes. Notons que la même situation concerne les moniteurs FSGT (fédération sportive et gymnique du travail), et qu'il convenait de régler le problème aussi. L'objectif de la CTN a été de permettre, moyennant conditions, à certains moniteurs CMAS étrangers (ou FSGT) de pouvoir délivrer les diplômes de plongeurs FFESSM.

Les raisons sont claires :

- éliminer les dysfonctionnements en interne: certains moniteurs CMAS ou FSGT sont réellement installés dans le tissu fédéral et y œuvrent bien. Pourquoi les maintenir en situation de "demi-moniteurs" ?
- améliorer l'image "européenne" et progressiste de la FFESSM.

Le cahier des charges retenu a été le suivant :

- procédure rapide et souple pour les bons profils (public visé : moniteurs CMAS (et FSGT) qui sont réellement installés au sein de la FFESSM : licence, activité régulière en association, etc.) ;
- procédure très filtrante et dissuasive pour les moniteurs "opportunistes" (public à éviter : moniteurs "opportunistes", moniteurs français hors FFESSM, cherchant à shunter le système traditionnel, etc.).



Schéma de la procédure :
3 étapes: club -> région -> siège national, puis délivrance de la carte de "moniteur asso-

cié FFESSM" par le siège national. Enfin, cette procédure est désormais insérée dans le *Manuel du moniteur*. ■

Un moniteur de plongée est-il obligatoirement guide de palanquée ?

La question peut paraître déroutante, voire provocante, et pourtant nous constatons qu'à l'heure actuelle peut exister un schéma pour le moins curieux de moniteurs qui ne sont pas guides de palanquée. Le comité directeur national s'en est ému. Voici les éléments du problème. Par Jean-Louis Blanchard, vice-président de la FFESSM.

Survolons rapidement la situation dans la FFESSM : il faut impérativement être niveau 4 pour accéder à l'enseignant niveau 2 (délivrance de la carte moniteur CMAS 1*), et évidemment il faut être niveau 4 pour rentrer dans le cursus conduisant au MF1 FFESSM. Quant à la filière professionnelle (BEES1), on peut certes y accéder dès le niveau 3 de plongeur, mais via une préformation et des tests de sélection dont les éléments et les objectifs conduisent à des compétences analogues à celles de plongeur niveau 4 (extrait de l'arrêté *ad hoc*: "... capacité du candidat à conduire une palanquée, capacités physiques et techniques, maîtrise des connaissances théoriques...").

Et ailleurs ?

La situation actuelle est la suivante: dans quelques organismes, il y a délivrance de

cartes CMAS sur la base de volumes de formation dérisoires, avec des compétences bien en dessous de celles qui sont objectivement requises pour figurer dans les arrêtés français. De même, dans quelques organismes, il y a délivrance de cartes CMAS par "équivalence" avec des qualifications non reconnues dans les arrêtés... et même pas reconnues par la CMAS elle-même! Cela engendre une grogne croissante des clubs FFESSM: les présidents se plaignent de ces véritables shunts et des difficultés qu'ils rencontrent à réguler ces "plongeurs" ou "moniteurs".

Le problème est préoccupant en ce qui concerne les cartes "plongeurs"... et il est très grave en ce qui concerne les cartes "moniteurs". À l'heure où la FFESSM a mis en place une procédure d'intégration des moniteurs CMAS ou FSGT (voir article dans ce même Ctn Info),

il est tout de même irritant de rencontrer ce type de dysfonctionnement.

Le cas flagrant du moniteur 1 étoile CMAS:

Rappel: ce moniteur est inséré en tant que E2 dans les annexes de l'arrêté du 22 juin 1998.

- il existe des "filières" par lesquelles le récipiendaire obtient la carte de moniteur 1 étoile CMAS, alors qu'il n'est même pas plongeur 3 étoiles!

- la conséquence en France, dans les APs, est redoutable: possibilité d'être moniteur jusqu'à 20 mètres sans être guide de palanquée!

- pendant ce temps, à la FFESSM, pour être inséré E2 dans l'arrêté il faut être niveau 4 + initiateur de club...

Lecture de l'arrêté du 22 juin 1998:

Effectivement, il n'est écrit nulle part qu'il faille être obligatoirement niveau 4 (= guide de palanquée) pour être E2 (ou E3, ou E4...).

C'est une interprétation des annexes de l'arrêté (en interne FFESSM on a E2 = niveau 4 + initiateur) qui conduit à supposer qu' "ailleurs", les moniteurs sont au minimum titulaires du niveau maximum de plongeur! C'est pour cela que dans notre *Manuel du moniteur*, il faut impérativement être niveau 4 (donc plongeur 3* CMAS certifié à l'étranger) pour pouvoir se présenter au monitorat, et que le moniteur 1* CMAS n'est pas accepté pour rentrer dans le cursus M1.

Que faire?

La FFESSM rappelle que:

Conformément à l'arrêté du 22 juin 1998, un plongeur 3 étoiles CMAS certifié à l'étranger est inscrit dans la grille de l'arrêté comme niveau 4. Il a donc les prérogatives d'un guide de palanquée.

Conformément à l'arrêté du 22 juin 1998, un moniteur 1* CMAS est inscrit dans l'arrêté comme enseignant E2, un moniteur 2* CMAS comme E3 et un moniteur CMAS 3* comme E4.

Mais:

1 - il faut effectivement prouver que le diplôme plongeur 3 étoiles a été préparé, a été passé et a été délivré à l'étranger. Il faut que le plongeur en question puisse démontrer cela.

2 - Les plongeurs (et les moniteurs d'ailleurs) ne peuvent pas "imposer" leurs prérogatives de niveau à autrui; c'est le directeur de plongée, et lui seul, qui autorise telle ou telle palanquée à plonger dans une configuration donnée (autonomie, durée, profondeur, etc.). Et au-dessus du DP il y a l'autorité de tutelle, c'est-à-dire le président de club (cas d'une assoc.) ou le responsable de structure commerciale. Tous ces gens-là peuvent parfaitement s'opposer à ce qu'un plongeur, tout diplômé plongeur 3 étoiles CMAS qu'il soit, plonge en tant que guide de palanquée; de même ils peuvent s'opposer à ce qu'un moniteur CMAS enseigne "aveuglément". Cela s'appelle le principe de précaution. Cela est normal et pas du tout coercitif: le principe de précaution conduit à user d'une distance de "méfiance". ■

Examen M2 en Guadeloupe, octobre 2006

La session d'examen M2 organisée par la commission technique nationale en Guadeloupe, a conclu avec brillance la promotion 2006 des moniteurs fédéraux deuxième degré. Cette dernière cuvée de la promotion "Commandant Yves Le Prieur" a été très satisfaisante, et cela est à porter au crédit du comité régional Guadeloupe, présidé avec énergie et efficacité par André Fabregoul. La commission technique régionale, et son président Jacques Nadal, avaient fait tout le nécessaire pour que l'accueil des instructeurs métropolitains soit favorable à une gestion et à un suivi de l'examen profitables à tous. ■

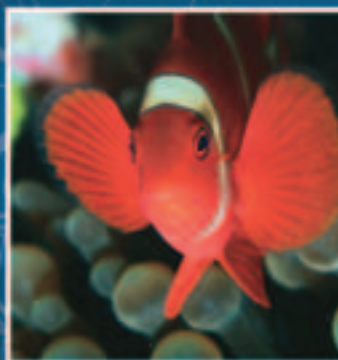
Jean-Louis Blanchard, président de la CTN

- N° 1503: Roland Boisson, Limonest.
- N° 1504: Dominique Fradin, Bouillante.
- N° 1505: Philippe Henri, Sainte Anne.
- N° 1506: Pierre-François Juster, Levallois-Perret.
- N° 1507: Laurent Legoupil, Paris.
- N° 1508: Romuald Mamadou, Fort de France.
- N° 1509: Céline Murgale, Trois Îlets.
- N° 1510: John Perret, Saint François.
- N° 1580: Angélique Tourret, Bouillante.

Présent au salon de la plongée Stand E14



Croisières d'exception à prix de rêve. Prix indiv = prix groupe



Djibouti

Golfe de Tadjourah et les 7 Frères - M/V Keyil - **1 535 €**
départ Paris le 25 Avril 2007, retour Paris le 03 Mai 2007 - 14 places

Egypte

* Egayes Historiques * - Ghani - **870 €**
départ Paris le 17 Mars 2007, Retour Paris le 24 Mars 2007 - 24 places

Egypte

* Triangle d'Or * - Ghani - **1 020 €**
départ Paris le 19 Mai 2007, Retour Paris le 26 Mai 2007 - 24 places

Maldives

Ari Atoll - M/V Vaarey Dhuni - **1 545 €**
départ Paris le 17 mars 2007, retour Paris le 26 mars 2007 (12 places)

Malaisie

Celebes Explorer - **1670 €**
départ Paris le 19 mai, retour Paris le 27 mai 2007 (16 places)

Thaïlande

Croisière Similan/Richelieu - M/V Andaman Seafarer - **1 340 €**
départ Paris le 21 avril 2007, retour Paris le 30 avril 2007 (8 places)

Vol, croisière en pension complète, plongée, Hors taxes et assurances.

nouvelle adresse:

25 Chemin des Arenes, 31130 Balma
Tél: 05 62 47 41 10 Fax: 05 62 47 41 19
www.amv-voyages.fr